

Bureau Communautaire

26 janvier 2010 – Maison de Pays

Présents : Mmes Moreau et Roussat (Conseil Général de l'Allier) ; M.M. Boudot, Laloué, Thévenin, Enoux, Auclair, Rochon, Julien, Thomas et Fragnon.

Ordre du jour :

- * Présentation de l'appel à candidature au titre du Pôle d'Excellence Rurale,
- * Questions diverses.

Avant l'ouverture de la séance, distribution est faite, aux membres présents, d'exemplaires du dernier numéro du journal de la Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais afin de le mettre à disposition en mairie.

Chaque commune se voit remettre, également, une copie du courrier de la Direction Départementale des Territoires de l'Allier (Bureau Transport et déplacements).

* Présentation de l'appel à candidature au titre du Pôle d'Excellence Rurale

M. le Président informe les élus présents que la DATAR a lancé, en novembre dernier, un nouvel appel à projet au titre du Pôle d'Excellence Rurale, label donné aux territoires présentant des projets globaux remarquables.

La candidature doit être portée par un EPCI, un Syndicat mixte, un groupement d'intérêt public, un Conseil Général ou une association ou groupement d'entreprises privées. Le projet présenté doit être développé à partir, d'au moins, un des deux enjeux majeurs suivants :

- accroître la capacité économique des territoires ruraux,
- répondre aux besoins de la population dans le domaine des services au public.

Anne Roussat, directrice du service « Stratégies Territoriales et Coopération Internationale », a été missionnée par les conseillers généraux du territoire pour réaliser le dossier de candidature.

Concernant les projets, le montant minimum d'investissement est de 300 000 € HT (max : 3 000 000 € HT) pour un montant de subvention pouvant s'élever à 50 % pour les opérations sur notre territoire situé en ZRR.

Anne Roussat présente les projets qui sont actuellement en cours de réflexion et qui constitueraient les opérations du projet de Pôle d'Excellence Rurale :

✧ *Projet de multi accueil générationnel :*

Construction d'un bâtiment dédié et mutualisé, situé à proximité du pôle scolaire :

- Multi accueil : 15 places, horaires atypiques, crèche et halte garderies, couchages, cuisine A, lingerie A, salle d'activité B,
- RAM : activités et permanences (plus de 30 assistantes maternelles concernées...), cuisine A, lingerie A, salle d'activité C,
- Accueil intergénérationnel : personnes bénéficiaires du CCAS, des repas à domicile ou isolées à domicile. Présence 1/2 journée ou 2 par semaine, activités à destination des enfants (jardinage, cuisine, couture, ..., informatique, photo numérique, ...) cuisine A, lingerie A, salle d'activité C, salle informatique D,
- Salle informatique, studio d'enregistrement : dans la continuité de l'option informatique, prise par la halte garderie dès son origine, 3 postes informatique pour accès ponctuel des parents/enfants/grands parents, possibilité de télétravail ponctuel, salle informatique D,
- Salle de motricité douce : mutualisée avec musiques amplifiées dans un bâtiment « satellite », salle d'activité E,
- Accueil CLSH ponctuel : salles d'activités D et E en fonction des besoins.

✧ *Pôle musical :*

- Ecole de musique : réhabilitation d'un bâtiment situé dans le périmètre géographique du pôle scolaire pour transfert de l'école de musique (accès PMR, accès scolaires,...),
- Musiques amplifiées : création d'une salle musiques amplifiées (salle E) et d'un studio d'enregistrement, (salle informatique D) dans le cadre de la création du multi accueil intergénérationnel pour mutualisation des lieux,
- Lieu de pratique vocale et musicale : à proximité ou dans les locaux du pôle culturel, lieu dédié à une pratique vocale pour curiste et habitants.

✧ *Pôle culturel :*

- Médiathèque : réhabilitation de l'étage de l'ancien Casino en médiathèque ouverte à tous, amplitude d'horaires larges et adaptée à tous publics, réflexion sur lieu de restauration rapide, style salon de thé (accès PMR, accès scolaires, accès curistes..), lieu dédié aux jeunes enfants et à la lecture jeunesse,
- Musée : rez de chaussée de ce même bâtiment, espace muséographique animé en lien avec la médiathèque,
- Lieu d'activités : 2^{ème} étage, lieu accessible PMR (ascenseur), aménagé pour la pratique d'activités libres ou encadrées.

☞ Pôle hébergement :

- Parc de mobilhomes et/ou chalets : création de 40 hébergements légers de standing au camping de Bourbon l'Archambault,
- Roulottes et/ou mobilhomes au Plan d'eau de Vieure,
- Aires de stationnement et de vidange de camping cars.

☞ Projets complémentaires :

- Chaîne thermale du Soleil

Séjours post natal pour jeunes mamans bourbonnaises, partenariat avec les hôpitaux de Moulins et de Montluçon en cours (fonctionnement uniquement, pas d'investissement).

- Municipalité de Buxières les Mines

Création d'un CLSH.

- Ch'tites Canailles (halte garderie et RAM itinérants)

Présence complémentaire itinérante, communes d'Ygrande, de Franchesse et d'Autry Issards...

- Hôpital local de Bourbon l'Archambault

Activités en liaison. (à déterminer)

- Casino

Animations à destination. (à déterminer)

Il est précisé que la maîtrise d'ouvrage de ces projets ne relève pas de la Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais, ce qui n'est pas obligatoire pour une candidature intercommunale.

M. le Président précise qu'au prochain Conseil Communautaire, il sera demandé aux membres d'accepter le principe de la candidature de notre EPCI au titre du Pôle d'Excellence Rurale.

* Questions diverses

☞ ZDE

M. le Président informe de la tenue d'une réunion d'information et d'échange sur le sujet de l'éolien organisée par le Conseil Général le 5 février prochain. M. le Président précise

qu'une réunion sera prévue pour décider de la suite à donner sur la proposition de la ZDE. Il est arrêté que la décision sera prise en Conseil Communautaire par vote à bulletin secret.

⌘ *Devenir de l'UTC*

M. le Président informe de la tenue d'une rencontre sur le devenir de cette activité le 5 février à 20h30 à Agonges.

⌘ *Aides aux façades*

M. le Président donnera, lors du Conseil Communautaire, la liste des gens qui n'ont pas donné suite à la subvention, qui leur avait été attribuée, pour réaliser les travaux de rénovation de façades.

⌘ *Catastrophe à Haïti*

M. le Président posera, en Conseil Communautaire, la question sur l'aide financière que la Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais peut accorder aux sinistrés d'Haïti. Il invite les élus à réfléchir sur le montant de l'aide et la structure bénéficiaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.